

**Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux**

Québec
Capitale nationale



Direction régionale de santé publique

Plan d'action en sécurité alimentaire pour la

Région de la Capitale-Nationale

2004 - 2007

Équipe Pauvreté/Développement social et des communautés

**Agence de développement de réseaux locaux de services de santé
et de services sociaux de la Capitale nationale
Direction régionale de santé publique**

OCTOBRE 2005

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE.....	3
2.	LE CONCEPT DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	6
	2.1 Définition et composantes de la sécurité alimentaire	6
	2.2 Les causes de l'insécurité alimentaire, le développement social et des communautés.....	7
	2.3 Quelques effets de l'insécurité alimentaire	9
	2.4 Les groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire	9
	2.5 Les modèles d'intervention.....	9
3.	DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE.....	11
	3.1 Origine de la sécurité alimentaire dans la région de la Capitale-Nationale.....	11
	3.2 Le réseau d'aide alimentaire dans la région	11
	3.3 Une approche	12
	3.4 Plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007.....	12
	3.4.1 Conditions pour la réalisation du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale	13
	3.4.2 But du plan d'action.....	13
	3.4.3 Axes d'intervention.....	13
	3.4.4 Objectifs et actions.....	15
	BIBLIOGRAPHIE	18
	ANNEXES	20

1. CONTEXTE

L'essor des services d'aide alimentaire de même que le nombre croissant de personnes qui y ont recours depuis le milieu des années 1980 nous ont collectivement fait prendre conscience de l'insécurité alimentaire qui, malgré la relance économique, continue de prendre de l'ampleur. En effet, en 1998-99, 10,1 % de la population canadienne (Edwards, 2002) connaissait l'insécurité alimentaire alors qu'en 2005, il y avait 14,7 % qui en était touché (Ledrou et Gervais, 2005). L'opulence de notre société et le niveau de développement économique de notre province et de notre pays ne protègent pas les populations les plus vulnérables contre l'insécurité alimentaire. « *L'insécurité alimentaire non seulement existe, mais persiste au Canada* » (Che et Chen 2001). Dans la région de la Capitale-Nationale, l'insécurité alimentaire touche 10,23 % de la population alors que ce pourcentage atteint 13,1 % pour la province (Statistique Canada, 2003).



AU CANADA, L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE A AUGMENTÉ ENTRE 1998 (10,1 % DE LA POPULATION CANADIENNE) ET 2005 (14,7 %). DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE, C'EST 10,23 % DE LA POPULATION ALORS QUE CE POURCENTAGE ATTEINT 13,1 % POUR LA PROVINCE.

Nous sommes tous d'avis que l'alimentation est un droit tel que le stipule l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment en alimentation* » (Organisation des nations unies, 1948). Plusieurs pas ont été franchis à divers paliers au cours des dernières années pour que ce droit à l'alimentation soit respecté. Au niveau international, le Sommet mondial sur l'alimentation tenu en 1996 en Italie et auquel participait le Canada, a permis de réunir 186 pays pour appuyer l'objectif d'éliminer la faim. Pour donner suite à ses engagements, le Canada a lancé, en 1998, un Plan d'action prévoyant la mise en application de stratégies et de mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire au pays (Agriculture et agroalimentaire Canada, 1998). Une série de travaux ont alors été entrepris et se poursuivent toujours dans le même sens.

Au Québec, la Loi 112 a été adoptée en 2002 (Gouvernement du Québec, 2002) afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, deux causes fondamentales de l'insécurité alimentaire. L'article 9(4) de cette Loi stipule que les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent viser à « *favoriser, pour toute personne et famille en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable, de même qu'à une information simple et fiable qui peut permettre de faire des choix alimentaires éclairés* » (Gouvernement du Québec, 2002). Aussi, le Programme Natio-

nal de Santé Publique 2003 – 2012 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) affirme qu'il faut « *réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire à moins de 8 % pour la province et qu'il faut consolider des actions relatives à la concertation locale et régionale en sécurité alimentaire visant l'accessibilité et la disponibilité des aliments sains et nutritifs* » (MSSS, 2003). Pour la région de la Capitale-Nationale, le Plan d'action régional de santé publique 2004 – 2007 (Agence, 2004) va dans le même sens que le programme national en ce qui a trait aux objectifs de diminution de l'insécurité alimentaire et des moyens à préconiser. Plus spécifiquement, ce Plan d'action régional demande de « *planifier, mettre en œuvre et évaluer le Plan d'action régional en sécurité alimentaire* ». À la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, c'est l'équipe « Pauvreté, Développement social et des communautés » qui œuvre dans ce champ d'interventions puisque les causes fondamentales de la sécurité alimentaire touchent la pauvreté et les inégalités sociales.

En 2001, soit au moment où la Loi 112 était en voie d'être adoptée, une consultation sur les orientations et les perspectives d'actions en matière de lutte contre la pauvreté a été réalisée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue de proposer une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Lors du budget provincial de 2001, un montant de 34,8 millions de dollars était accordé afin de contribuer à la consolidation ou au développement de trois initiatives :

- 1) Le soutien alimentaire aux élèves des écoles secondaires défavorisées, alloué sur trois ans au minis-

tère de l'Éducation (21 millions de dollars).

- 2) Le Club des petits déjeuners du Québec (3,8 millions de dollars).
- 3) Le soutien à la sécurité alimentaire au niveau des communautés, alloué au MSSS (10 millions de dollars).

Le **Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire**, qui découle du soutien à la sécurité alimentaire au niveau des communautés (les 10 millions de dollars alloués au MSSS), a pour but de contribuer au développement de la sécurité alimentaire au Québec. Le cadre de référence de ce programme (MSSS, 2002) prévoyait au départ que les régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS), par l'intermédiaire de leur Direction régionale de santé publique (DSP), assumeraient la gestion de ce programme. La DSP a donc la responsabilité, à l'intérieur de ce programme ministériel, de coordonner le dossier au niveau régional, de procéder à l'allocation des fonds et de réaliser l'exercice de reddition de compte. De plus, chaque DSP, dès le départ, devait se prévaloir d'un processus de concertation régionale intersectorielle pour définir les orientations et un plan d'action pour la région en matière de sécurité alimentaire ainsi que pour statuer sur l'utilisation des fonds.

Aux montants octroyés par le MSSS s'ajoutent des budgets régionaux en priorités de santé et de bien-être et des budgets de développement en santé publique, spécifiquement alloués pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire.

Dans la région de la Capitale-Nationale, le **Comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire (CRISA)** a été

constitué, à l'automne 2002, à la suite de l'adoption d'une résolution par les membres du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec (85-CA-07). Ce comité relève de la Direction générale de l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (Agence) et est composé de sa DSP de même que de partenaires issus de divers milieux (organismes communautaires, établissements publics et autres réseaux de services, etc.). La DSP assume la coordination des travaux entourant l'élaboration d'un Plan d'action régional et coordonne l'ensemble des activités qui y sont liées. Les partenaires du CRISA sont mutuellement responsables de la réussite de ce plan d'action. La mise en place des actions, quant à elle, se réalise dans le respect des missions et de l'autonomie des organismes et organisations membres de la concertation régionale intersectorielle sur la sécurité alimentaire.

L'implication des différents niveaux de gouvernements, d'organismes de toutes sortes de même que toute la littérature sur le sujet confirment que la problématique entourant la **sécurité alimentaire est désormais reconnue comme un problème important de santé publique dont les causes fondamentales sont la pauvreté et les inégalités sociales.**

PLUSIEURS PAS ONT ÉTÉ FRANCHIS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :

- **SOMMET MONDIAL SUR L'ALIMENTATION TENU À ROME EN 1996 ;**
- **PLAN D'ACTION CANADIEN EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**
- **LOI 112 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VISANT LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE ;**
- **PROGRAMME DE SOUTIEN À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU NIVEAU DES COMMUNAUTÉS PROPOSÉ PAR LE MSSS ;**
- **PROGRAMME NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2003 – 2012 ;**
- **PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE 2004 – 2007 ;**
- **MISE SUR PIED D'UN COMITÉ RÉGIONAL INTERSECTORIEL EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (CRISA) ;**
- **ÉLABORATION ET PROCESSUS D'ACTUALISATION D'UN PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE POUR LA RÉGION DE**

2 LE CONCEPT DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

2.1 Définition et composantes de la sécurité alimentaire

Le contexte d'un pays industrialisé ou d'un pays en voie de développement a un impact sur la définition du concept de sécurité alimentaire (Hamelin, 1999). Au Québec, pour être en situation de sécurité alimentaire, il faut que :



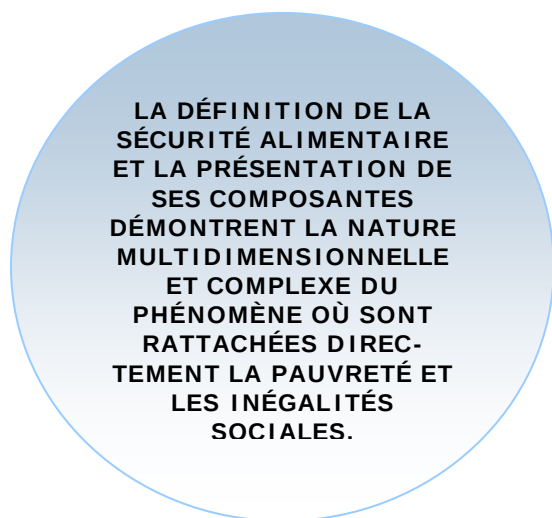
« TOUTE UNE POPULATION AIT ACCÈS, EN TOUT TEMPS ET EN TOUTE DIGNITÉ, À UN APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE SUFFISANT ET NUTRITIF, À COÛT RAISONNABLE ET ACCEPTABLE AUX POINTS DE VUE SOCIAL ET CULTUREL, QUE LES PERSONNES AIENT UN POUVOIR D'ACHAT ADÉQUAT ET QU'ILS AIENT ACCÈS À UNE INFORMATION SIMPLE ET FIABLE QUI CONFÈRE DES HABILÉTÉS ET QUI PERMET DE FAIRE DES CHOIX ALIMENTAIRES ÉCLAIRÉS » (ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC, 1996).

D'un autre côté, il y a insécurité alimentaire « *dans toute situation où l'approvisionnement en aliments nutritionnellement appropriés et sûrs pour la santé est déficient ou lorsque la capacité d'acheter des aliments acceptables par des moyens socialement acceptables est limitée ou incertaine* » (Anderson (dir.) 1990 in Che et Chen 2001).

Lors du colloque tenu dans la région de la Capitale-Nationale en sécurité alimentaire en octobre 2003, Racine (2003) a commenté la définition de la sécurité alimentaire de même que ses composantes, amenant ainsi une meilleure compréhension du phénomène :

- 1- L'**accès en tout temps** (*pas juste au début du mois*), **par tous** et en toute **dignité** (*ce qui n'inclut pas l'aide alimentaire*).
- 2- Un **approvisionnement** alimentaire **suffisant** (*en quantité pour les besoins énergétiques*) et **nutritif** (*nourriture saine et variée*).
- 3- Un **coût raisonnable** (*accessible à toutes les bourses parce que c'est un besoin essentiel de manger*) et **acceptable** aux points de vue **social** et **culturel** (*il faut que je puisse manger en fonction de mes goûts, de ma culture propre ; selon les normes de la société, dont le vol et la redistribution ne font pas partie*).
- 4- Les personnes doivent avoir un **pouvoir d'achat adéquat**.
- 5- Les personnes doivent **avoir accès** à une **information simple** et **fiable**.
- 6- Cette information doit donner des **habiletés** et permettre de faire des **choix alimentaires éclairés** (*savoir comment préparer la nourriture, savoir choisir les meilleurs aliments, ne pas se faire avoir par la publicité, etc*).

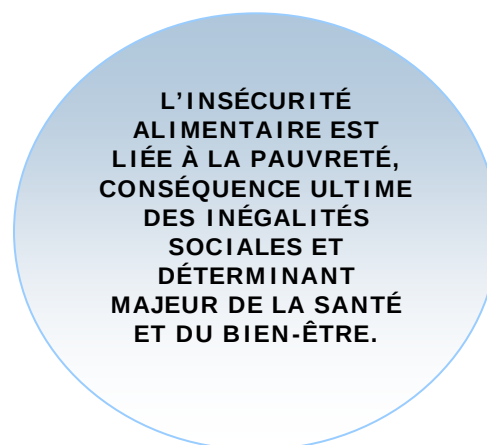
Delisle (1997) précise que l'amélioration de l'accès à la nourriture des personnes à faible revenu constitue la priorité pour raffermir la sécurité alimentaire dans notre société. Elle rappelle aussi qu'à plus long terme, la sécurité alimentaire implique que les systèmes alimentaires (production, transformation, distribution et consommation des aliments) soient écologiquement durables et répondent à des valeurs sociales d'équité et d'éthique.



2.2 Les causes de l'insécurité alimentaire, le développement social et des communautés

« L'insécurité alimentaire est liée à la pauvreté bien sûr, mais surtout à l'extrême pauvreté » (Rouffignat et al., 2001). La pauvreté est une conséquence ultime des inégalités sociales et elle constitue un déterminant majeur de la santé et du bien-être. Au Québec, l'extrême pauvreté est surtout causée par la faiblesse des revenus de transfert, telles l'aide sociale, les pensions de retraite, les bourses d'études et par le nombre croissant de travailleurs à faible revenu. Parmi les dépenses d'un individu ou d'une famille, l'alimentation est le

seul secteur « compressible » comparativement au logement, aux services, etc. Dans la région de la Capitale-Nationale, **la proportion de la population vivant sous le seuil de faible revenu se situe à 19,1 %** (Pageau et Ferland, 2002).



Il apparaît donc clairement que la diminution de l'insécurité alimentaire telle que vécue au Québec ne peut être dissociée de la lutte à la pauvreté et de ses conséquences. Le développement d'une plus grande sécurité alimentaire au sein des collectivités locales et régionales repose notamment sur les éléments suivants (Joseph, 1998) :

- l'évaluation des besoins et des interventions de soutien alimentaire ;
- la concertation et la collaboration des intervenants ;
- le soutien à des projets de développement durable ;
- la sensibilisation et la conscientisation de la collectivité.

Ces éléments sont en lien direct avec les trois principales cibles du développement social soit (INSPQ, 2002) :

- l'amélioration des conditions de vie ;

- le développement des capacités d'agir des individus et des collectivités ;
- l'amélioration de la qualité de vie.

De plus, la recherche d'une plus grande sécurité alimentaire doit avoir pour assise *«le développement des communautés où un ensemble d'actions communautaires sont fondées sur la participation des membres de la communauté et sur le développement de leur emprise collective sur les ressources et leurs institutions locales»* (INSPQ, 2002).

L'atteinte de la sécurité alimentaire ne peut donc se faire sans avoir une vision du développement durable des collectivités. Elle repose sur un système agroalimentaire viable du point de vue de l'environnement, économiquement efficace et socialement équitable. L'accès physique et économique à une alimentation adéquate découle de choix politiques et d'une volonté nationale de réduction des inégalités sociales et de santé. C'est dans ce contexte général que des interventions visant les populations plus vulnérables sont mises de l'avant. Les actions sont multiples et impliquent une diversité d'acteurs.

2.3 Quelques effets de l'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire et la mauvaise alimentation qui l'accompagne peuvent avoir des **répercussions sur la santé physique et mentale et sur la qualité de la vie**, quel que soit l'âge de ceux qui les vivent (Che et Chen, 2001) ; cette relation étant amplement documentée. Particulièrement chez l'enfant, il est démontré depuis longtemps qu'une mauvaise alimentation peut entraver le développement intellectuel et physique à long terme (Brown et Pollit, 1996). La mauvaise alimentation peut même exacerber le trouble de l'apprentissage et du déficit d'attention chez les enfants qui en sont atteints.

L'insécurité alimentaire a aussi des **impacts sociaux**. Elle contribue à déterminer les comportements des personnes et la perception qu'elles ont d'elles-mêmes. L'insécurité alimentaire peut faire ressentir aux personnes qui la vivent un sentiment de honte et d'humiliation de même qu'une perte de dignité (Tarasuk, 2001) : « *La lutte permanente pour composer avec l'insécurité alimentaire du ménage compromet nécessairement le bien-être et réduit la capacité de mener une « vie saine et active ».* L'insécurité alimentaire pourrait même conduire à l'exclusion sociale tellement les habitudes alimentaires et les stratégies d'approvisionnement qu'elle pousse à adopter s'éloignent des normes socialement acceptables (Tarasuk, 2001).

2.4 Les groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire

La majorité des groupes les plus touchés par l'insécurité alimentaire vivent en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Très souvent, les demandeurs d'aide alimentaire ont des revenus provenant de l'aide sociale, qui correspond

approximativement au niveau d'extrême pauvreté (Rouffignat *et al.*, 2001). Un niveau de revenu aussi bas implique que les dépenses liées à l'alimentation sont restreintes. Au Canada, les groupes les plus susceptibles de vivre l'insécurité alimentaire et même de réduire la qualité et la quantité de leur apport alimentaire sont les **membres des familles monoparentales** et plus particulièrement celles dirigées par la mère. Les mères, chefs de familles monoparentales et en situation d'insécurité alimentaire, compromettent souvent leur propre alimentation afin de répondre plus adéquatement aux besoins alimentaires et nutritionnels de leurs enfants, ce qui souvent a de graves répercussions sur leur propre santé (McIntyre *et al.* 2003). Les familles monoparentales dirigées par le père sont elles aussi susceptibles de vivre ces situations mais dans une moins grande proportion. **Les enfants** (0 à 17 ans) représentent le groupe d'âge qui risque le plus souvent de vivre dans une famille touchée par l'insécurité alimentaire (Che et Chen, 2001). **Les personnes seules** risquent aussi d'être touchées par l'insécurité alors que les **personnes âgées** sont celles chez qui le risque est le moins élevé.

2.5 Les modèles d'intervention

Les interventions concernant l'accès aux denrées alimentaires peuvent être orientées par deux grands modèles d'intervention : **un modèle qui privilégie la lutte contre la faim** (ou de manque de nourriture) et **un modèle qui privilégie la recherche de la sécurité alimentaire collective** (Joseph, 1998). Le tableau suivant décrit les principaux éléments de chacun de ces 2 modèles en fonction du type d'intervention, des objectifs, des acteurs impliqués et de la perspective dans le temps.

**Plan d'action en sécurité alimentaire pour la
Région de la Capitale-Nationale
2004-2007**

	MODÈLE DE LA LUTTE CONTRE LA FAIM	MODÈLE DE LA RECHERCHE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE COLLECTIVE
TYPE D'INTERVENTION	Curatif	Préventif où les solutions proposées s'inscrivent dans une perspec- tive de développement social et des communautés
OBJECTIFS	- o Répondre à une situation urgente - o Répondre de façon immédiate et temporaire aux besoins alimentaires des personnes et des familles	- o Rechercher le dévelop- pement économique et so- cial des communautés - o Chercher à mieux intégrer les relations avec l'agri- culture et le système agroa- limentaire régional et local
ACTEURS IMPLIQUÉS	- o Institutions à vocation caritative - o Organismes communautaires	- o Partenaires des secteurs publics, privés et commu- nautaires - o Les membres de la com- munauté
PERSPECTIVE	Court terme	Long terme

Il est important de souligner la **complémentarité de ces deux modèles** puisque la recherche de la sécurité alimentaire demeure toujours hautement concernée par les actions d'aide alimentaire et le nécessaire soulagement immédiat de la faim des personnes et des familles les plus affectées.

Cependant, **une emphase marquée doit être apportée et maintenue en faveur du modèle axé sur la recherche de la sécurité alimentaire** puisque ses effets à long terme pourront contribuer à la lutte à la pauvreté et à ses impacts néfastes sur la santé et le bien-être des collectivités.

La mise en place d'une concertation régionale intersectorielle de même que l'élaboration d'un plan d'action ayant des préoccupations spécifiques pour le développement social et des communautés favorisent l'implantation du modèle d'intervention axé sur la recherche de la sécurité alimentaire collective présenté précédemment.

3 DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

3.1 Origine de la sécurité alimentaire dans la région de la Capitale-Nationale

Dans la région de la Capitale-Nationale, le concept de sécurité alimentaire a pris naissance vers la fin des années 1980 où des diététistes de CLSC œuvrant dans la communauté constataient quotidiennement les problèmes d'accès à la nourriture d'une population de plus en plus vulnérable. Pour pallier à ces problèmes, quelques unes d'entre elles ont mis sur pied des cuisines collectives, nouvelle forme d'entraide lancée en 1985 par des femmes de la région de Montréal aux prises avec les difficultés économiques de leur famille (Fréchette, 2000). **Au début des années 2000, le MSSS interpellait directement les DSP du Québec, dont celle de la Capitale-Nationale, à agir comme mandataire officiel du dossier traitant de la sécurité alimentaire.**

La concertation sur l'aide alimentaire se fait donc depuis plus de 15 ans dans la région. Dès le début des années 1990, les différents partenaires en aide alimentaire s'étaient dotés d'une concertation régionale, la «Table d'interaction sur la faim de Québec». Cette concertation, qui réunissait les organismes communautaires et caritatifs, les CLSC et la DSP avait comme mission de favoriser l'échange entre les partenaires sur la problématique de l'aide alimentaire. Au printemps 2002, cette concertation s'est dissoute pour laisser place à la nouvelle concertation régionale intersectorielle, l'actuel Comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire. Les membres de ce comité de concertation ont accepté le

mandat de produire le plan d'action régional en matière de sécurité alimentaire et se sont entendus, dès leur première rencontre, sur le fait que ce plan d'action devait aller au-delà du programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire du MSSS (2002-2004). Ainsi, on s'attendait à ce que la réflexion s'inscrive dans une perspective plus globale, **liant l'atteinte de la sécurité alimentaire à la réduction et la prévention des situations de grande pauvreté et d'inégalités sociales.**

3.2 Le réseau d'aide alimentaire dans la région

Le réseau d'aide alimentaire est diversifié dans la région. Il est composé d'au moins **138 organismes, 67 Conférences et œuvres régionales de la Saint-Vincent-de-Paul, 8 CLSC, 44 écoles de niveaux primaire et secondaire et de 6 établissements d'enseignement post-secondaire** (Roy, 2004). Un grand nombre d'organismes offrent leurs services d'aide alimentaire depuis plus de 15 ans, mais la majorité ont créé leurs services il y a moins de 10 ans. Souvent, le but premier de ces groupes n'est pas de faire du soutien alimentaire. Leurs objectifs sont d'abord la lutte à la pauvreté, le soutien à l'insertion sociale et à l'amélioration de la qualité de vie des gens qui fréquentent leurs services. Le soutien matériel, alimentaire ou autre, ne viendrait qu'en second ou troisième lieu (Rouffignat *et al.* 2001). Ces organismes ont intégré des services d'aide alimentaire à leurs activités, reconnaissant qu'il faut d'abord aider les personnes et les familles à se nourrir avant de

pouvoir les aider sur d'autres plans (Racine, 1999). Un nombre important de ces groupes compte sur le soutien de banques alimentaires pour la poursuite de leurs activités d'aide alimentaire (Rouffignat *et al.* 2001). Des services de dépannage jusqu'aux groupes alternatifs, les services offerts sont tous importants à leur façon. Les services dits alternatifs, c'est-à-dire ceux qui intègrent aide alimentaire et soutien au développement de la capacité d'agir des personnes, permettent à celles qui sont aptes à le faire, de développer leurs capacités afin de résoudre à terme leur situation précaire.

3.3 Une approche

Le plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007 a été élaboré en tenant compte de quatre éléments principaux. D'abord, la démarche s'est inscrite dans une **approche globale** interpellant le plus largement possible l'ensemble des facteurs liés directement et indirectement à la réalisation d'une société en sécurité alimentaire. Ensuite, elle vise l'**empowerment** des personnes, des familles, des communautés et des collectivités de même que l'autonomie et la prise en charge tant sur le plan individuel que collectif de la nécessité de régler à long terme la sécurité alimentaire. Également, s'il convient d'assurer d'abord la sécurité alimentaire en ciblant les personnes qui en ont le plus besoin (aide alimentaire), il faut aussi s'assurer qu'elles ne soient en aucun cas victimes de **ségrégation et de stigmatisation**. En demeurant sur le seul plan d'une meilleure diffusion de l'aide alimentaire, ceci ne permet pas de se préoccuper des conditions génératrices de l'insécurité alimentaire vécue par les plus vulnérables de la société. Enfin, le plan

d'action repose sur les **forces, les ressources, les expériences et les expertises des acteurs régionaux et locaux**.

Mots clé de l'approche retenue :

- 
- APPROCHE GLOBALE,
 - EMPOWERMENT DES PERSONNES, DES FAMILLES, DES COMMUNAUTÉS ET DES COLLECTIVITÉS,
 - SOLUTIONS À LONG TERME,
 - FORCES, RESSOURCES, EXPÉRIENCES ET EXPERTISES DES ACTEURS RÉGIONAUX ET LOCAUX SONT DES APPUIS SOLIDES POUR L'IMPLANTATION DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

3.4 Plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004 – 2007

Le plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007 a été élaboré par les membres du comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire (CRISA) tel que prescrit par le MSSS. Les pages qui suivent présentent les conditions pour la réalisation du plan d'action, le but, les axes d'intervention, les objectifs de même que les actions qui s'y rattachent.

Un document synthèse du plan d'action pour la période 2004 – 2005 apparaît à l'annexe 1. Après avoir fait le bilan des activités 2004 – 2005, certains ajustements ont été apportés au plan d'action

pour l'année financière 2005 – 2006 (annexe 2).

D'un document synthèse à l'autre, le but, les trois axes d'intervention de même que les cinq objectifs du plan d'action de la région ne changent pas. Ce sont seulement les activités qui évoluent au fur et à mesure qu'elles sont implantées.

3.4.1 Conditions pour la réalisation du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale

Quelques conditions sont nécessaires afin de réaliser l'implantation du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale. Il faut coordonner la concertation intersectorielle régionale et assurer un suivi périodique du déroulement des projets financés et des diverses actions découlant des objectifs.

Il est aussi essentiel de développer des liens avec d'autres acteurs concernés par la problématique de la sécurité alimentaire en vue d'établir un partenariat avec eux sur la base de la réalisation de projets concrets.

3.4.2 But du plan d'action

Le but poursuivi par le plan d'action en sécurité alimentaire se présente comme suit :

D'ici 3 ans (2004 – 2007), les divers acteurs de la région de la Capitale-Nationale, concernés par la problématique de la faim dans notre société, adhéreront et s'inscriront dans le développement et la mise en œuvre de la sécurité alimentaire de la région de la Capitale-Nationale et de la province de

Québec dans la perspective du Programme National de Santé Publique 2003 – 2012 qui vise à réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire à moins de 8 % pour la province et ce, sur une période de 10 ans.

3.4.3 Axes d'intervention

À partir des constats d'insécurité alimentaire dans la région et des principales composantes du concept de sécurité alimentaire, trois axes d'intervention ont été retenus dans le plan d'action en sécurité alimentaire de la région de la Capitale-Nationale. Ces axes d'intervention contribuent à ce que les citoyens de la région puissent atteindre et maintenir un niveau de sécurité alimentaire adéquat, chacun de ces axes d'intervention comportant des composantes et des défis qui lui sont propres.

AXE 1

FAVORISER LES CHANGEMENTS POLITIQUES NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE UNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les collectivités doivent assurer l'insertion et la participation sociale de leurs membres. Cependant, les acteurs qui détiennent des leviers politiques, économiques, sociaux et culturels ont la responsabilité et le devoir d'assurer une meilleure redistribution des richesses et des ressources ainsi qu'une meilleure participation démocratique des personnes et des familles concernées. Un changement des structures économiques, politiques et administratives est nécessaire puisque ces dernières sont génératrices des inégalités sociales ayant comme ultime conséquence la pauvreté et, par prolongement, l'insécurité alimentaire. Parmi les recommandations qui ont été formulées suite à l'élaboration du portrait du réseau d'aide alimentaire de la région de la Capitale-Nationale, Roy (2004) propose que *«les interventions visant l'atteinte de la sécurité alimentaire s'inscrivent en continuité et de façon concertée avec les interventions plus vastes visant à lutter contre les inégalités liées à la pauvreté»*.

L'atteinte de la sécurité alimentaire dans la région est indissociable de certaines transformations politiques, économiques et administratives au niveau national considérant que les lois, politiques et cadres d'actions adoptés à ce niveau influent sur les administrations régionales et locales.

AXE 2

ASSURER L'ACCÈS AUX DENRÉES ALIMENTAIRES

Avoir accès à des denrées alimentaires adéquates fait partie du droit à l'alimentation. L'analyse de la situation de l'aide alimentaire et de l'insécurité alimentaire réalisée dans la région de la Capitale-Nationale à l'hiver 2002-2003 (Roy, 2004), révèle que des personnes et des familles ne peuvent avoir accès aisément à l'aide alimentaire. De plus, de nombreux organismes œuvrant en aide alimentaire éprouvent des problèmes d'approvisionnement, principalement en aliments périssables (fruits, légumes et viandes). Sur la majorité des territoires des Centres de santé et de services sociaux (CSSS), les besoins sont de consolider les services d'aide alimentaire existants, de les rendre plus accessibles aux personnes et aux familles qui en ont besoin. Un autre besoin qui se fait sentir est celui de développer des services allant au-delà de la simple distribution d'aliments; soit des services qualifiés d'alternatives à l'aide alimentaire traditionnelle, basés sur le développement social et des communautés, le développement durable et l'empowerment.

AXE 3

INFORMER ET SENSIBILISER POUR PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Pour atteindre la sécurité alimentaire et prévenir les situations d'insécurité alimentaire, l'ensemble de la société québécoise doit se mobiliser. Tous les citoyens et tous les décideurs doivent se sentir socialement responsables de la situation d'insécurité alimentaire qui est ressentie par un peu plus de 10 % de la population de la région de la Capitale-Nationale. Pour que les citoyens et décideurs s'approprient cette responsabilité sociale, il faut d'abord qu'ils soient informés et sensibilisés quant à l'existence de l'insécurité alimentaire, de son ampleur et de ses enjeux dans notre région et dans notre province. L'information et la sensibilisation devraient stimuler la réflexion et le changement dans une perspective de prévention. Les activités de prévention devraient se centrer sur les intérêts des personnes sous l'angle du développement de la capacité d'agir des personnes et des collectivités.

3.4.4 Objectifs et actions

Cinq objectifs et une variété d'actions qui s'y rattachent ont été élaborés à partir de l'analyse du concept de sécurité alimentaire dans la région de la Capitale-Nationale.

L'année d'implantation des actions retenues est précisée dans le texte.

OBJECTIF 1	
Participer à la réflexion sur les différentes politiques, règlements, lois, plans d'action nationaux, régionaux et locaux ayant un lien avec la sécurité alimentaire, notamment la Loi 112, le développement social dans la région, etc. et, le cas échéant, contribuer au développement de mesures nationales, régionales et locales.	
Actions pour 2004 – 2005	Actions pour 2005 - 2006
• Participer à divers comités ayant pour objet la sécurité alimentaire. • Assurer la diffusion des travaux de ces divers comités dans nos réseaux respectifs. • Soutenir les actions qui en découlent et, le cas échéant, appuyer ou initier des actions politiques.	• Poursuivre les actions de 2004-2005.

OBJECTIF 2	
Viser à ce que les services d'aide alimentaire dans la région permettent aux personnes et aux familles d'avoir accès à des denrées alimentaires de qualité et en quantité suffisante.	
Actions pour 2004 – 2005	Actions pour 2005 - 2006
Documenter et comprendre l'accessibilité aux denrées alimentaires en qualité et en quantité suffisante afin de répondre aux préoccupations des divers acteurs impliqués en aide alimentaire.	- Poursuivre et compléter l'étude - Développer et soutenir la mise en place d'une force d'approvisionnement notamment pour les fruits et légumes

OBJECTIF 3	
Assurer le développement, le maintien et la consolidation de pratiques qui permettent aux personnes et aux familles de prendre en charge leur sécurité alimentaire et celle de leur collectivité.	
Actions pour 2004 – 2005	Actions pour 2005 - 2006
- Développer un cadre d'action communautaire sur les pratiques alternatives afin de soutenir les organismes communautaires et caritatifs œuvrant en aide alimentaire. - Compléter le recensement et la diffusion des outils d'intervention visant la promotion et l'atteinte de la sécurité alimentaire pour tous les réseaux. - Soutenir le développement ou le maintien de projets issus de la communauté qui combinent diverses stratégies et intègrent divers secteurs d'intervention	Poursuivre et compléter les actions de 2004-2005

OBJECTIF 4	
Favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences permettant aux acteurs en lien avec l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire de renforcer leurs pratiques d'intervention.	
Actions pour 2004 – 2005	Actions pour 2005 - 2006
• Organiser annuellement divers événements portant sur la sécurité alimentaire dont un colloque régional en sécurité alimentaire. • Diffuser le portrait de l'aide alimentaire de la région. • Offrir des formations sur les interventions visant la sécurité alimentaire. • Permettre aux personnes et aux familles de faire des choix alimentaires éclairés par le développement et la réalisation d'activités, la diffusion d'outils, etc. et ce, dans une perspective de prévention et de promotion.	• Poursuivre l'action de 2004-2005 • Compléter la diffusion • Recenser les besoins de formations avec le ROC03, AC3RQ et Moisson Québec. • Poursuivre l'action de 2004-2005.

OBJECTIF 5	
Interpeller et sensibiliser les responsables politiques et économiques et, notamment ceux des secteurs agroalimentaire et municipal, à la situation de l'insécurité alimentaire régionale et à leur nécessaire implication pour développer une stratégie de sécurité alimentaire.	
Actions pour 2004 – 2005	Actions pour 2005 - 2006
• Élaborer un plan de communication mettant en valeur les actions des divers acteurs, notamment des groupes communautaires, et pouvant inclure une dimension de marketing social.	• Développer et déployer une stratégie de promotion ciblant les décideurs des secteurs agroalimentaire et municipal afin de les rencontrer et les sensibiliser à la sécurité alimentaire et susciter leur intérêt pour un projet concret. • Favoriser le réseautage entre tous les acteurs concernés par la sécurité alimentaire, notamment les organismes communautaires.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale (2004). *Plan d'action régional de santé publique 2004 – 2007 région de la Capitale nationale*, Québec, 143p.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (1998). *Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire*. www.agr.gc.ca/misb/fsb/fsap/part1f.html.

Brown, L. et E. Pollitt, (1996). «*Malnutrition, Poverty and Intellectual Development*». Scientific American.

Che, J. et J. Chen, (2001). «*L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens*». Ottawa : Statistiques Canada, Rapport sur la santé, 12 (4), p. 11-24.

Delisle, H. (1997) *La sécurité alimentaire, notions et enjeux*. Présenté lors du colloque sur «L'action communautaire et les politiques pour la sécurité alimentaire» tenu le 14 mai 1996 dans le cadre du 64^{ième} congrès de l'Acfas, Université McGill, Montréal.

Edwards, P. (2002). *Les déterminants sociaux de la santé : un aperçu des répercussions sur les politiques et du rôle du secteur de la santé*. Santé Canada, Ottawa.

Fréchette, L. (2000). *Entraide et services de proximité : l'expérience des cuisines collectives*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, Collection Pratiques et Politiques sociales, 185p.

Gouvernement du Québec (2002). *Projet de Loi 112 : Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Présenté le 12 juin 2002, Principe adopté le 26 novembre 2002, Adopté le 13 décembre 2002 et sanctionné le 18 décembre 2002, Québec.

Hamelin, A-M. (1999) *L'insécurité alimentaire des ménages dans la région de Québec: une exploration*. Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.), Sainte-Foy, 254p.

Institut national de santé publique. (2002) *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*. Revue de littérature, Ste-Foy, 46p.

Joseph, H., (1998). *Community Food Security. A Guide to Concept, Design and Implementation*. The Community Food Security Coalition: Venice.

Ledrou, I. et J. Gervais (2005). «*Insécurité alimentaire*», Rapports sur la santé, Vol. 16 (3), Statistique Canada, No 82-003 au catalogue : p. 55-59.

McIntyre, L. et al., (2003). «*Do low-income lone mothers compromise their nutrition to feed their children*». JAMC, 168(6): p. 686-691.

Ministère de la Santé et des Services sociaux/Groupe de travail en sécurité alimentaire, (2002). *Cadre de référence. Programme de subvention de projet en matière de sécurité alimentaire (2002-2004)*. Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2003). *Programme nationale de santé publique 2003 – 2012*, sous la direction de Richard Massé et de Léonard Gilbert, Sainte-Foy, 133 p.

Ordre professionnel des diététistes du Québec (1996). *Agir ensemble pour contrer l'insécurité alimentaire du Québec*. Position de l'OPDQ au regard de la sécurité alimentaire, 35 p.

Organisation des Nations Unies (1948) *Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25*. Assemblée générale des Nations Unies, New York.

Pageau, M. et M. Ferland, (2002). *Le portrait de santé. La région de Québec et ses territoires de CLSC*. Québec : Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec- Direction de santé publique.

Racine, S., (1999). *La dépendance alimentaire à l'aube de l'an 2000 : Y a-t-il un bogue ?* Conférence de presse. Québec : Table d'interaction sur la faim de Québec.

Racine, S. (2003) *Définition de la sécurité alimentaire et ses mots-clé*. Présenté au colloque de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire, 2 octobre 2003, Centre Michel-Labadie, Québec.

Rouffignat, J. et al., (2001). *De la sécurité alimentaire au développement social : Les effets des pratiques alternatives dans les régions du Québec*. Rapport synthèse. Sainte-Foy : Département de Géographie, Université Laval.

Roy, I., (2004). *Portrait du réseau d'aide alimentaire de la région de la Capitale nationale*. Beauport, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, Direction régionale de santé publique, juin 2004; 93 p.

Statistique Canada (2003). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, Division de la statistique, Ottawa.

Tarasuk, V., (2001). *Document de travail sur l'insécurité alimentaire individuelle et des ménages*. Travail présenté à Santé Canada, Ottawa.

ANNEXE 1 :

**PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2004 – 2005**

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE 2004-2005

BUT : D'ici 3 ans (2004-2007), les divers acteurs de la région de la Capitale-Nationale, concernés par la problématique de la faim dans notre société, adhéreront et s'inscriront dans le développement et la mise en œuvre de la sécurité alimentaire de la région de la Capitale-Nationale et de la province de Québec dans la perspective du *Programme national de santé publique 2003-2012* qui vise à réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire à moins de 8 % pour la province et ce, sur une période de 10 ans.

AXE 1 Favoriser les changements politiques nécessaires pour atteindre une sécurité alimentaire	AXE 2 Assurer l'accès aux denrées alimentaires	AXE 3 Informier et sensibiliser pour promouvoir la sécurité alimentaire		
OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	OBJECTIF 5
Participer à la réflexion sur les différentes politiques, règlements, lois, plans d'action nationaux, régionaux et locaux ayant un lien avec la sécurité alimentaire, notamment la Loi 112, le développement social dans la région, etc., et le cas échéant, contribuer au développement de mesures nationales, régionales et locales (Axe 1 +, Axe 3 ±) <i>Actions :</i> - Participer à divers comités ayant pour objet la sécurité alimentaire. - Assurer la diffusion des travaux de ces divers comités dans nos réseaux respectifs. - Soutenir les actions qui en découlent et le cas échéant, appuyer ou initier des actions politiques.	Viser à ce que les services d'aide alimentaire dans la région permettent aux personnes et aux familles d'avoir accès à des denrées alimentaires de qualité et en quantité suffisante (Axe 2+). <i>Action :</i> Documenter et comprendre l'accessibilité aux denrées alimentaires en qualité et en quantité suffisante afin de répondre aux préoccupations des divers acteurs impliqués en aide alimentaire.	Assurer le développement, le maintien et la consolidation de pratiques qui permettent aux personnes et aux familles de prendre en charge leur sécurité alimentaire et celle de leur collectivité (Axe 2 +, Axe 3 ±). <i>Actions :</i> - Développer un cadre d'action communautaire sur les pratiques alternatives afin de soutenir les organismes communautaires et caritatifs oeuvrant en aide alimentaire. - Recenser, voire compléter au besoin et diffuser des outils d'intervention visant la promotion et l'atteinte de la sécurité alimentaire pour tous les réseaux. - Soutenir le développement ou le maintien de projets issus de la communauté qui combinent diverses stratégies et intègrent divers secteurs d'intervention.	Favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences permettant aux acteurs en lien avec l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire de renforcer leurs pratiques d'intervention (Axe 3+). <i>Actions :</i> - Organiser annuellement divers événements portant sur la sécurité alimentaire dont un colloque régional en sécurité alimentaire. - Diffuser le portrait de l'aide alimentaire de la région. - Offrir des formations sur les interventions visant la sécurité alimentaire. - Permettre aux personnes et aux familles de faire des choix alimentaires éclairés par le développement et la réalisation d'activités, la diffusion d'outils, etc., et ce, dans une perspective de prévention et de promotion.	Interpeller et sensibiliser les responsables politiques et économiques et notamment ceux du secteur agroalimentaire et municipal, à la situation de l'insécurité alimentaire régionale et à leur nécessaire implication pour développer une stratégie de sécurité alimentaire (Axe 3 + et Axe 1 ±). <i>Action :</i> Élaborer un plan de communication mettant en valeur les actions des divers acteurs, notamment des groupes communautaires, et pouvant inclure une dimension de marketing social.
Conditions de réalisation <i>Coordonner la concertation intersectorielle régionale par :</i> - L'animation du comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire dont le mandat est d'être consultatif à la Direction générale de l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale concernant les orientations et le plan d'action en sécurité alimentaire de la région ainsi que sur l'utilisation des fonds en sécurité alimentaire. Les secteurs représentés sont les suivants : CSSS, Ville de Québec, Université Laval, ROC-03, Représentants d'organismes communautaires, Moisson Québec et Centraide Québec. - Le suivi périodique du déroulement des projets financés au comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire incluant l'évaluation et la reddition de comptes. <i>Développer des liens avec d'autres acteurs concernés par la problématique de la sécurité alimentaire par :</i> - L'identification des besoins et des attentes des différents acteurs concernés en vue d'établir un partenariat avec eux sur la base de la réalisation de projets concrets. <i>Identifier la gamme de services requis et les ressources nécessaires pour intervenir en sécurité alimentaire par :</i> La réalisation d'une étude sur les acquis et les besoins.				

Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, 10 juin 2004.

ANNEXE 2

**PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA RÉGION DE LA
CAPITALE-NATIONALE 2005 – 2006**

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE 2005-2006

BUT : D'ici 3 ans (2004-2007), les divers acteurs de la région de la Capitale-Nationale, concernés par la problématique de la faim dans notre société, adhéreront et s'inscriront dans le développement et la mise en œuvre de la sécurité alimentaire de la région de la Capitale-Nationale et de la province de Québec dans la perspective du *Programme national de santé publique 2003-2012* qui vise à réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire à moins de 8 % pour la province et ce, sur une période de 10 ans.

AXE 1 Favoriser les changements politiques nécessaires pour atteindre une sécurité alimentaire		AXE 2 Assurer l'accès aux denrées alimentaires	AXE 3 Informier et sensibiliser pour promouvoir la sécurité alimentaire	
OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	OBJECTIF 5
Participer à la réflexion sur les différentes politiques, règlements, lois, plans d'action nationaux, régionaux et locaux ayant un lien avec la sécurité alimentaire, notamment la Loi 112, le développement social dans la région, etc., et le cas échéant, contribuer au développement de mesures nationales, régionales et locales (Axe 1 +, Axe 3 ±) <i>Actions :</i> - Participer à divers comités ayant pour objet la sécurité alimentaire. - Assurer la diffusion des travaux de ces divers comités dans nos réseaux respectifs. - Soutenir les actions qui en découlent et le cas échéant, appuyer ou initier des actions politiques.	Viser à ce que les services d'aide alimentaire dans la région permettent aux personnes et aux familles d'avoir accès à des denrées alimentaires de qualité et en quantité suffisante (Axe 2+). <i>Actions :</i> - Compléter l'étude visant à documenter et comprendre l'accessibilité aux denrées alimentaires en qualité et en quantité suffisante afin de répondre aux préoccupations des divers acteurs impliqués en aide alimentaire. - Développer et soutenir la mise en place d'une force d'approvisionnement notamment pour les fruits et légumes.	Assurer le développement, le maintien et la consolidation de pratiques qui permettent aux personnes et aux familles de prendre en charge leur sécurité alimentaire et celle de leur collectivité (Axe 2 +, Axe 3 ±). <i>Actions :</i> - Développer un cadre d'action communautaire sur les pratiques alternatives afin de soutenir les organismes communautaires et caritatifs oeuvrant en aide alimentaire. - Compléter le recensement et la diffusion des outils d'intervention visant la promotion et l'atteinte de la sécurité alimentaire pour tous les réseaux. - Soutenir le développement ou le maintien de projets issus de la communauté qui combinent diverses stratégies et intègrent divers secteurs d'intervention.	Favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences permettant aux acteurs en lien avec l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire de renforcer leurs pratiques d'intervention (Axe 3+). <i>Actions :</i> - Organiser annuellement divers événements portant sur la sécurité alimentaire dont un colloque régional en sécurité alimentaire. - Compléter la diffusion du portrait de l'aide alimentaire de la région. - Recenser les besoins de formations avec le ROC03, AC3RQ et Moisson Québec. - Permettre aux personnes et aux familles de faire des choix alimentaires éclairés par le développement et la réalisation d'activités, la diffusion d'outils, etc., et ce, dans une perspective de prévention et de promotion.	Interpeller et sensibiliser les responsables politiques et économiques et notamment ceux du secteur agroalimentaire et municipal, à la situation de l'insécurité alimentaire régionale et à leur nécessaire implication pour développer une stratégie de sécurité alimentaire (Axe 3 + et Axe 1 ±). <i>Actions :</i> - Développer et déployer une stratégie de promotion ciblant les décideurs des secteurs agroalimentaire et municipal afin de les rencontrer et les sensibiliser à la sécurité alimentaire et susciter leur intérêt pour un projet concret. - Favoriser le réseautage entre tous les acteurs concernés par la sécurité alimentaire, notamment les organismes communautaires.
Conditions de réalisation <i>Coordonner la concertation intersectorielle régionale par :</i> - L'animation du comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire dont le mandat est d'être consultatif à la Direction générale de l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale concernant les orientations et le plan d'action en sécurité alimentaire de la région ainsi que sur l'utilisation des fonds en sécurité alimentaire. Les secteurs représentés sont les suivants : CSSS, Ville de Québec, Université Laval, ROC-03, Représentants d'organismes communautaires, Moisson Québec et Centraide Québec. - Le suivi périodique du déroulement des projets financés au comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire incluant l'évaluation et la reddition de comptes. <i>Développer des liens avec d'autres acteurs concernés par la problématique de la sécurité alimentaire par :</i> - L'identification des besoins et des attentes des différents acteurs concernés en vue d'établir un partenariat avec eux sur la base de la réalisation de projets concrets. <i>Identifier la gamme de services requis et les ressources nécessaires pour intervenir en sécurité alimentaire par :</i> - La réalisation d'une étude sur les acquis et les besoins.				

Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, 13 juin 2005.